

Extrait du registre aux délibérations du Conseil

Présents Nicolas Lonfils, *Président* ;
Caroline Dupont, Anne Rakovsky, Youssef Lakhroufi, Deniz AGBABA, Christiane Dominique Defays,
Dominique Liliane Irène Gillard, Emmanuel Edward Lodewijk Boodts, Karima Ahras, Valérie Mpasinas,
Samira Bouaid, *Conseillers* ;
Gert DE CEUKELAIRE , *Secrétaire général*.

Excusés Henri Gillard, Elise Wynen, *Conseillers*.

Séance du 26.11.20

#Objet : Budget de l'exercice 2021 - Approbation#

LE CONSEIL,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, notamment les articles 87 et 88 ;

Vu l'arrêté du Collège réuni du 26 octobre 1995 de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant l'avis favorable du Comité de Concertation article 26 §2 en date du 16 novembre 2020 ;

Considérant l'avis du groupe technique du 03 novembre 2020 visé à l'article 11 du Règlement Général de la Comptabilité des C.P.A.S. sur le présent projet de budget ;

Considérant l'avis favorable du Comité de Direction du C.P.A.S. en date du 15 septembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1 : D'arrêter le budget de l'exercice 2021 du C.P.A.S. de Forest comme suit, en fixant la dotation communale au montant de 18.046.146 €.

Article 2 : Un résumé de cette décision sera transmis au Collège réuni en application de l'article 112 quinquies de la loi organique.

Le Conseil approuve le point.

11 votants : 7 votes positifs, 4 abstentions.

POUR LE CONSEIL

Secrétaire général,
(Sé) Gert DE CEUKELAIRE

Président,
(Sé) Nicolas Lonfils

POUR EXTRAIT CONFORME
Forest, le 27 novembre 2020

Secrétaire général,

Président,

Gert DE CEUKELAIRE

Nicolas Lonfils